**Seine Maritime**

**Arrondissement de Dieppe**

**Commune de BLOSSEVILLE SUR MER**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES***

***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL:***

**L'an deux mil quatorze, le vingt huit octobre**, le conseil municipal, légalement convoqué pour un conseil municipal, s'est réuni à la mairie à 19h00, sous la présidence de Pascal VANIER, Maire.

**Etaient présents :** VANIER Pascal, LOUVEL Jacques, BLOSSEVILLE Laurent, GAILLANDRE Alain, GRATIGNY Laurent HALLEBARD Mireille, ROBILLARD Marie-Line, WAGNER Annie, LEFEBVRE Sophie, MAURIQUE Laurence

 **Absent excusé:**

Date de convocation:

 21/10/2014

**Nombre de conseillers :**

En exercice: 11

Présents : 10

Votants : 10

 Mr Richard BLOSSEVILLE

 **Absents :**

 **SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GAILLANDRE Alain

**Compte rendu de la séance du 09 octobre 2014**

Monsieur le Maire fait la lecture du compte rendu de la séance du 09 octobre 2014. Celui-ci est approuvé à l’unanimité des membres présents.

**Achat de Matériel de Voirie**

Suite à la dernière réunion du conseil municipal Monsieur le Maire et les adjoints sont allés voir les fournisseurs de matériel ainsi qu’une mairie qui utilise le matériel proposé dans un des devis. Des échanges ont eu lieu avec les 2 fournisseurs restants et chacun propose aujourd ‘hui un devis avec un tracteur à puissance égale soit 30 chevaux.

Les devis se montent à 21 565.00 € TTC pour les établissements HAUGUEL qui proposent un tracteur TYM avec une garantie de 5 ans Pont, Moteur et Boite de vitesse et un devis de Normandie Motoculture qui s’élève à 26 582,00 € TTC pour un tracteur ISEKI avec une garantie de 3 ans pièces et main d’œuvre, le prêt de matériel en cas de panne et la possibilité d’ajouter des modules tels que l’épareuse ou la griffe…

Après le 1er vote les voix sont égales à 5 voix pour le tracteur TYM et 5 voix pour le tracteur ISEKI.

Après un deuxième vote le choix se portera sur le tracteur ISEKI par 6 voix contre 4.

**Après en avoirs délibéré à l’unanimité des membres présents les membres du conseil municipal acceptent par 6 voix contre 4 de choisir le devis de Normandie Motoculture et autorisent Monsieur le Maire à signer le devis correspondant**.

Aujourd’hui seul un des 2 employé peut conduire le tracteur puisqu’il faut être titulaire du permis B pour le conduire sur la route, Monsieur le Maire rencontrera les employés communaux pour leur expliqué les différentes possibilités et notamment l’obligation pour l’employé qui n’est pas titulaire du permis B de le passer rapidement.

**Matériel pour la salle communale**

Il avait été prévu voilà quelques temps d’équiper la salle communale avec du matériel professionnel pour l’entretien des sols.

Un commercial de chez NILFISK est venu présenter les différentes possibilités et le choix semble se porter sur une machine auto laveuse qui permettra de laver et de lustrer les sols de la salle communale. Le devis se monte à 2 700 € HT.

**Après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents le du Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant à l’achat de l’auto laveuse pour la salle communale d’un montant de 2 700.00 € HT**

**Panneaux D’affichage**

Il convient d’installer des panneaux d’affichage plus grands que celui existant à l’extérieur de la mairie. 2 panneaux pourraient être installés le long du mur du cimetière à coté du parking à vélos.

Différents devis sont étudiés et **après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents, le choix du conseil municipal se porte sur 2 vitrines à ouverture classique, finitions peinte en bordeaux pour un montant HT de 984.00 €. Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.**

**Choix de l’assurance statutaire**

Lors du précédent conseil le choix de l’assurance statutaire avait été fait pour le contrat DEXIA SOFCAP. Entretemps GROUPAMA l’assureur de la collectivité à fait une proposition mais celle-ci ne permet pas aujourd’hui de la choisir par rapport à DEXIA SOFCAP. Un complément d’information est nécessaire, il n’y a donc pas de délibération pour ce point.

**Subvention pour l’association « Les amis de Bourvil »**

Lors d’un précédent conseil la décision d’attribuer une subvention à l’association « Les Amis de Bourvil » avait été prise sans déterminer de montant attribué. Il convient aujourd’hui de décider de ce montant.

**Le conseil municipal à l’unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 300,00 € à l’association « les Amis de Bourvil »**

**Décisions modificatives**

Afin de payer les différentes acquisitions il convient de modifier certaines imputations.

**Les membres du conseil municipal à l’unanimité décident de modifier les imputations budgétaires comme suit :**

* **2111-936 - 18 406.56 €**
* **2128-957 +13 406.56 €**
* **2182-956 + 1 000.00 €**
* **2188-929 + 4 000.00 €**

**Questions diverses**

Un courrier sera adressé à Mr CORRUBLE pour l’entretien de sa haie. Un rappel sera également fait pour l’ensemble des administrés dans le prochain journal municipal.

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que la réunion avec les personnes publiques associées pour l’établissement de la carte communale a eu lieu le 23 octobre. La DDTM préférerait que le nouveau projet (c’est à dire après modifications vu les observations de la DDTM et de la Chambre d’agriculture) soit représenté en CDCEA et fasse l’objet d’une nouvelle enquête publique. Mr GOBET et Mme FRUCHARD d’EUCLYD ne sont pas d’accord sur ce point dans le sens ou les modifications apportées proviennent des observations de la DDTM et de la Chambre d’Agriculture.

Une réponse sera faite par les services de la DDTM pour savoir quelle procédure adopté, Monsieur le Maire envisage s’il faut repasser par une enquête publique longue et couteuse de ne faire valider que l’inventaire du patrimoine bâti et du patrimoine naturel.

A partir de 2015, les services de l’état n’instruiront plus les demandes de certificats d’urbanisme et de permis de construire. Certaines communautés de communes laisseront la gestion aux communes importantes qui ont un service urbanisme. Aucune décision n’a encore été prise sur la Communauté de Communes de la Côte d’Albâtre.

Monsieur le Maire indique que les aménagements pour les personnes à mobilité réduite sont très efficaces à l’Ecole et à la Mairie, par contre pour le cimetière il est difficile d’y circuler avec un fauteuil roulant à cause des graviers. Il faudrait étudier la possibilité de faire un revêtement comme celui du Jardin du Val.

Les travaux de voirie qui doivent être réalisés par la communauté de communes de la Côte d’Albâtre ne sont toujours pas faits et aucune date de réalisation n’a été communiquée.

Une demande est faite pour étudier la possibilité d’aménager un garage à vélos couvert.

La commission travaux se réunira le 4 novembre afin d’aller visiter le presbytère.

N’ayant plus de questions à l’ordre du jour, la séance est levée à 21h20.